

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024 2024-05
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, ROTH Odile, BREUSSIN Joël, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Absents : RENARD Jeanne et LARGEAU Brigitte.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● CONTRAT DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics devront obligatoirement participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé. Cette participation financière de l'employeur pour les garanties prévoyance ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent.

C'est le CDG40 qui s'est chargé de réaliser l'appel d'offres auprès des organismes de mutuelle en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du département. A l'issue de cette procédure, le CDG40 a désigné TERRITORIA MUTUELLE en vue de souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de six ans.

Les garanties proposées dans la convention de participation sont les suivantes et sont assises sur le Traitement Brut Indiciaire et le Régime Indemnitaire des agents :

- Garanties minimum obligatoires (incapacité de travail, invalidité permanente, décès toutes causes) pour un taux de la mutuelle de 2,25 %
- Garanties complémentaires à adhésion facultative (complément incapacité de travail, perte de retraite, complément décès toutes causes) pour un taux de la mutuelle de 0,99 %

A ce jour, Monsieur le Maire indique aux élus que 3 agents communaux seraient intéressés par ce contrat de prévoyance mais que d'autres agents pourraient adhérer postérieurement s'ils le souhaitent.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention de participation proposée pour le risque « Prévoyance », conclue entre le Centre de Gestion des Landes et TERRITORIA MUTUELLE.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant de la participation communale qui peut prendre 3 formes différentes :

- un montant mensuel fixe brut de 10 € par agent
- un montant mensuel représentant un pourcentage (à déterminer) de la cotisation versée mensuellement par les agents et qui ne pourra dans tous les cas être inférieur à 7 €
- un montant modulable en prenant en compte le revenu des agents comme présenté ci-dessous

<i>PREVOYANCE</i> <i>Sur la base de la rémunération brute annuelle</i>	<i>Forfait Proposé (€)</i>
< 20 000 €	12 € brut
Entre 20 001 et 25 000 €	12 €
Entre 25 001 et 30 000 €	9 €
Entre 30 001 et 35 000 €	9 €
> 35 001 €	X €

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide, à la majorité, de fixer le montant mensuel de la participation financière à 10 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire précise que ces décisions doivent être présentées au comité social territorial pour avis et feront l'objet d'un prochain conseil municipal.

● CLASSEMENT DES VOIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la longueur de la voirie communale impacte les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement et qu'il est nécessaire, chaque année, de communiquer aux services de la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire expose ensuite au conseil municipal qu'un premier envoi de voies non classées a été effectué par la Société GEOPTIS à qui nous avons confié l'élaboration du tableau communal de classement des voies. Plusieurs catégories de voies sont concernées : voies communales, chemins ruraux, hameaux – lieux dits, chemins d'exploitation, routes départementales.

Monsieur le Maire présente enfin aux élus un tableau de classement des voies ouvertes au public non nommées et propose la nomination de ces voies. Il précise que cette actualisation permettra d'augmenter le linéaire des voies de plus de 16 km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le tableau de classement des voies suivant :

PROPOSITION	RETOUR COMMUNE	PARCELLE PROCHE	LONGUEUR DE VOIE
Lanes Dou Goua/Brana	Chemin du Brana	S 89	267,1
Quartier Mounic	Chemin de Mounic	H 136	327,2
Coum de Gaillères	Chemin du Coum	S 33	1295,6
Chemin rural du moulin de Saubin	Chemin rural du moulin de Saubin	D 471	742,8
Penin	Chemin de Penin	D 471	105,4
Lagrange	Chemin de Lagrange	C 101	678,5
Besle	Chemin de Besle	I 41	756,2
Pignes	Chemin des pignes	AD 30	341,6
Église	Chemin de la source	AA 22	45,7
Quartierot	Chemin du petit Mellan	O 173	1573,9

PROPOSITION	RETOUR COMMUNE	PARCELLE PROCHE	LONGUEUR DE VOIE
Mirabelles/mésanges	Chemin des mirabelles	AC 90	138,1
La Barthe	Chemin de la Midouze	K 98	338,5
Grand communal	Chemin du Grand Communal	S 2	1017,4
Cité Loubère	Chemin de l'école	A 588, A 590	36,6
Terrain du moto cross	Circuit des lagunes	S 57, S 273, S 58	1341,6
Proche moto-cross	Chemin de Gaillères	S 57, S 63, S 70	836,2
Proche moto-cross	Chemin de Bel-air	S 57, S 63, S 70	1341,6
Proche moto-cross	Chemin de Geloux	S 63, S 152	871,7
Mène à la lagune	Chemin de la lagune	S 1, S 3	1000,2
Mène à la salle de la Genévière	Impasse de la Genévière	E 42	123,2
Proche moto-cross	Chemin de Boyer	S 63, S 261, S 59	655,6
Proche moto-cross	Chemin des pinèdes	S 63, S 59, S 62	452,9
Proche moto-cross	Chemin de Poupely	S 63, S 153, S 152	515,8
Maisonnavé	Impasse Maisonnavé	A 588	18,8
Morceau de la Rue la Vignotte (moutons)	Rue la Vignotte	AB 98	33,8
Logements HLM Impasse du stade	Chemin du stade	AC 29	25,4
Bout de la rue du bois fleuri	Chemin du Tuc	AD 74	50,6
Chemin de Labarrère	Chemin de Labarrère	B 547	250,2
		TOTAL	15 182,2
Actuellement Lieu-dit	Classer en tant que route	Côte de Margoy	551,5
Actuellement Lieu-dit	Classer en tant qu'impasse	Impasse La-grange	304,2
		TOTAL	855,7
		TOTAL GÉNÉRAL	16 037,9

• VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Dépenses d'investissement	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	2 013,44
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	-2 013,44
Total dépenses	0,00

• MAM : ASSOCIATION « PETITES GRAINES »

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la municipalité a fait l'acquisition officielle de la maison Banos via l'EPFL le 19 août dernier. Une pré-étude de travaux a été réalisée en collaboration avec l'architecte choisie.

Les travaux envisagés sont les suivants : Démolition de la cheminée, réfection des cloisons intérieures, isolation des périphériques et des combles, rénovation du réseau électrique, rénovation des sanitaires, mise en place d'une VMC, révision de la chaudière et peinture des murs et des plafonds.

Cette pré-étude a été présentée à l'association « Petites graines » le 26 septembre dernier qui l'a également présentée pour examen à la Protection Maternelle Infantile (PMI). Une série de modifications a été exigée, à savoir : modification de l'entrée principale, élargissement des ouvertures de la salle principale, aménagement de la salle de bain et de la cuisine qui seront remises aux normes.

La MAM sera un ERP de 5^e catégorie et respectera à ce titre toutes les normes PMR.

Monsieur le Maire propose également la création de 3 places de parking ainsi que celui d'un emplacement de stationnement PMR. Il indique aussi aux élus que la parcelle sur laquelle est située la future MAM pourra faire l'objet d'un redécoupage cadastral dans l'optique de créer deux nouvelles parcelles potentiellement constructibles.

• ESPACE BIEN-ETRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une zone fraîcheur de 5 000 m² qu'il envisage de créer sur les terrains communaux situés derrière les HLM de la rue Quitterie, à savoir :

- Installer des arbres et arbustes sur une zone enherbée en variant les espèces (couleur, taille, mellifères...)
- Créer un cheminement avec plusieurs parcours accessibles depuis les lotissements
- Installer des endroits de pause (bancs, tables...)
- Créer un point d'eau et cascade (circuit fermé avec le ruisseau)

Monsieur SAËS détaille enfin les différents devis reçus pour la réalisation de ce projet :

- Plantation de 17 arbres d'espèces variées (hauteur de 3 m environ) pour un montant HT de 16 000 €
- Création d'une fontaine connectée au ruisseau de la Gare pour un montant HT de 14 000 €
- Achat de matériel urbain (bancs et tables en bois) pour un montant HT de 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider le projet et les montants présentés.

• ACQUISITION VELO ELECTRIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la société LA POSTE propose à la vente des vélos électriques d'occasion reconditionnés. Les vélos sont grenailés et repeints, leurs batteries sont neuves et leurs moteurs sont refaits. Ils présentent une autonomie de 80 km, sont garantis deux ans et disposent du marquage Recobike. Ils sont au prix de 1 320 € TTC avec la possibilité de prendre l'option sacoche pour 50 € en plus.

Monsieur SAËS propose aux élus que la commune achète l'un de ces vélos pour ses agents techniques pour leur permettre de se déplacer dans le village sans avoir à prendre un véhicule thermique.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de valider cet achat.

• POINTS DIVERS

✓ M'Agrade

Monsieur le Maire fait le point aux élus présents sur l'avancement des travaux à la maison M'Agrade, futur cabinet de kinésithérapie.

Il propose de faire l'inauguration du bâtiment le 4 décembre prochain.

✓ Travaux hall des sports

Les travaux de rafraîchissement de peinture réalisés en régie par les agents communaux se poursuivent. Le panneau lumineux d'informations placé au-dessus de l'entrée est désormais opérationnel. Enfin, les tubes de néon de l'éclairage intérieur seront remplacés dans la semaine du 22 octobre prochain par des LED à intensité variable.

✓ Création nouvelle association : Saint Motard'Oney

L'association Saint Motard'Oney a été inaugurée dans l'ancien local du catéchisme le 22 septembre dernier. Elle présente à ce jour 42 adhérents. Des sorties sont d'ores et déjà programmées pour le mois d'octobre, tout comme une participation au marché de Noël en décembre.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h37.